



COMMISSION TERRITOIRES
30 mai 2012

Point sur les travaux du groupe de travail
« *Évolution du questionnaire du recensement de la population* »

Le Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population a été mis en place en juin 2011 sous la co-présidence de Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), et par Chantal Cases, directrice de l'Institut national des études démographiques (Ined) et vice-présidente de la Cnerp, sur mandat du Cnis. Les rapporteurs sont François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee et Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes. Son secrétariat est assuré par Henriette Lantin.

Le groupe était mandaté pour « *proposer, après consultation de l'ensemble des utilisateurs des données du recensement, des modifications dans le questionnaire du recensement en réponse à certaines évolutions de la société, qui tiennent compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et soient cohérentes avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement. Le rapport du groupe est attendu pour la fin du 1er semestre 2012.* » Les contraintes de l'exercice étaient fortes et rappelées dans le lettre de mandat. La contrainte principale était le strict maintien de la taille du questionnaire; une autre contrainte importante était la nécessité d'assurer la plus grande stabilité possible des données produites. Par ailleurs, les engagements de l'Insee au regard de la fourniture de données internationales devaient être tenus. Enfin, le questionnaire modifié devait être acceptable par la population et adapté à une collecte par auto-questionnaire; dans un second temps des tests seront nécessaires pour vérifier ces éléments essentiels de faisabilité.

Les co-présidents ont choisi de constituer un groupe de taille restreinte constitué des spécialistes de l'utilisation des données du recensement au sein des collectivités locales et territoriales, de certaines institutions (Datar, Cnaf, agences d'urbanisme...), ainsi que dans le monde de la recherche. Ce groupe permanent a procédé à de nombreuses et larges auditions. Il a tenu 10 séances de juin 2011 à mars 2012, et devrait en tenir encore au moins une avant la rédaction et la remise du rapport. 61 personnes, appartenant à quarante organisations et associations, ont été auditionnées.

Les séances d'auditions étaient thématiques, auprès de personnes ou d'organismes qui s'étaient manifestés suite à l'information faite par le Cnis lors de la création du groupe, ainsi qu'auprès de structures dont le point de vue avait été jugé important par les membres du groupe. Elles ont concerné successivement les familles et la multi-résidence, l'emploi et l'activité, le parc de logements, les origines géographiques et les migrations la mobilité résidentielle, la santé et la dépendance, les formations et la qualification, les mobilités et les déplacements, les DOM. Certains interlocuteurs, notamment des organisations syndicales, ont cependant demandé à être auditionnés de manière plus transversale.

Le groupe a souhaité démarrer chaque séance d'audition par un examen, qui s'est révélé riche d'enseignements, de la manière dont les autres pays d'Europe traitaient le thème considéré : on constate, d'une part, beaucoup de similitudes entre les recensements européens, et d'autre part que la majorité des questionnaires de nos voisins sont plus lourds, en nombre de pages et de questions, que le questionnaire français. En fin de séance, les statisticiens de l'Insee ou des services statistiques ministériels (SSM) concernés ont pu rendre compte de leurs propres attentes et présenter les sources alternatives au recensement pour la fourniture de données localisées, existantes ou en projet.

La liste des personnes auditionnées et les documents présentés ont été mis en ligne sur le [site du Cnis](#). Cette diffusion a suscité en retour des contributions écrites complémentaires spontanées, également mises en ligne.

D'une manière générale, la plupart des personnes auditées ont bien respecté, dans leurs propositions, les contraintes qui étaient fixées dans le mandat, concernant notamment la taille du questionnaire : il se confirme en effet que les impératifs de continuité statistique (souvent mis en avant par les personnes auditées), et l'absence de sources localisées véritablement alternatives au recensement sur les principaux thèmes évoqués, limitent fortement les possibilités de suppressions de questions dans le questionnaire : sa taille devant rester constante, les ajouts seront donc également peu nombreux.

De plus, il a souvent été rappelé que la nouvelle méthode d'estimation annuelle repose sur le cumul de cinq années successives de collecte : le remplacement d'une question par une autre entraîne une absence de résultats sur ce thème dans les tableaux pendant un délai de cinq ans : cela incite à bien réfléchir avant de prendre une telle décision.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des modifications mineures toujours possibles - ajouts ou retrait de modalités dans une question, réorganisation partielle de certaines parties du questionnaire - certaines auditions ont clairement convaincu le groupe de l'utilité de réfléchir à l'ajout de certaines thématiques au questionnaire du recensement. On pense par exemple à rendre mieux compte des liens familiaux au sein des ménages complexes, à la performance énergétique et au confort des logements, qui jouent un rôle central dans les réflexions locales sur les perspectives de développement durable, ou à la thématique de la santé et de la dépendance, thème évidemment central compte tenu du vieillissement de la population. Dans ces domaines, la variabilité locale des résultats semble importante -ce qui empêche de se contenter d'utiliser les sources statistiques nationales lorsqu'elles existent- et il n'existe pas de sources alternatives au recensement permettant de traiter la question de manière satisfaisante au plan local.

En même temps, les thèmes sociétaux de ce type soulèvent des difficultés redoutables de formulation de questions renvoyant à des appréciations en partie subjectives (« votre logement nécessite-il des travaux ? »).

Le groupe sera donc probablement amené à faire, dans son rapport, des préconisations de modifications peu nombreuses, mais significatives, pour prendre en compte dans le recensement les nouvelles problématiques du développement local des populations et les territoires.